

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE : MAIRIE DE FELLERING (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680089600013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : MAIRIE DE FELLERING (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### **I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### **II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	10
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	13
D1 - Balance générale - Dépenses	15
D2 - Balance générale - Recettes	17

### **III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	19
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	23
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	25
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées en AP	26
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées hors AP	27
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	28
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

### **IV - Annexes**

#### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### **B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	48
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	49
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	50
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	52
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	53
B8.1 - Subventions versées	54
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B8.3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B8.5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	55
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	57
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	58
B11.2 - Liste des établissements publics créés	59
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	61
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
D2 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	63
D4 - Décisions en matière de taux	65
D5.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D5.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	66

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

**I – INFORMATIONS GÉNÉRALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES**

		I	A
	Informations statistiques		
Population totale		Valeurs	1 630
	Informations fiscales (N-2)		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		Collectivité	1 010 269,00
	Informations financières – ratios		
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population		Valeurs	982,88
2 Recettes réelles de fonctionnement / population			683,91
3 Dépenses d'équipement brut / population			363,99
4 Encours de dette / population (2) (3)			451,53
5 DGF / population			107,36
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)			30,96 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)			149,58 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement			53,22 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)			66,02 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)			0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I - INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé » . Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I - INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00 A1
Investissement	0,00	0,00 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 A3

RESTES A REALISER N-1		
Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	0,00 III + IV	0,00 B1
Investissement	0,00 III	0,00 B2
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) / 5		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET  
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

				II
				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	666 630,16	649 610,05	
	+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00	
		=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	666 630,16	666 630,16	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 817 819,74	1 114 772,00	
	+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	
		=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 817 819,74	1 817 819,74	
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 484 449,90	2 484 449,90	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	21 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	131 000,00	0,00	203 304,61	203 304,61	203 304,61
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>152 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 304,61</b>	<b>326 304,61</b>	<b>326 304,61</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	64 000,00	0,00	65 325,55	65 325,55	65 325,55
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>216 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>216 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>
+					
			<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
=					
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>666 630,16</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II C1
--	--	--	--	--	--	----------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	66 000,00	0,00	39 041,29	39 041,29	39 041,29
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	4 489,50	4 489,50	4 489,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 530,79</b>	<b>43 530,79</b>	<b>43 530,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	125 000,00	0,00	115 355,41	115 355,41	115 355,41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	568 658,29	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>761 658,29</b>	<b>0,00</b>	<b>115 355,41</b>	<b>115 355,41</b>	<b>115 355,41</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>827 658,29</b>	<b>0,00</b>	<b>433 886,20</b>	<b>433 886,20</b>	<b>433 886,20</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	166 096,00		211 319,85	211 319,85	211 319,85
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 404,00		4 404,00	4 404,00	4 404,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>170 500,00</b>		<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>

<b>TOTAL</b>	<b>998 158,29</b>	<b>0,00</b>	<b>649 610,05</b>	<b>649 610,05</b>	<b>649 610,05</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>17 020,11</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>666 630,16</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
---

215 723,85
------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotations initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II C2</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	282 500,00	0,00	742 000,00	742 000,00	742 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	316 000,00	0,00	496 000,00	496 000,00	496 000,00
014	Atténuations de produits	80 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	59 700,00	0,00	194 095,89	194 095,89	194 095,89
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>738 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>1 587 095,89</b>
66	Charges financières	16 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>755 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>1 602 095,89</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	166 096,00		211 319,85	211 319,85	211 319,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		4 404,00	4 404,00	4 404,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>166 096,00</b>		<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>

<b>TOTAL</b>	921 296,00	0,00	1 817 819,74	1 817 819,74	1 817 819,74
--------------	------------	------	--------------	--------------	--------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 817 819,74</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II C2
---	--	--	--	--	----------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	0,00	162 650,00	162 650,00	162 650,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	12 331,00	0,00	13 046,00	13 046,00	13 046,00
731	Fiscalité locale	580 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
74	Dotations et participations (3)	50 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	19 000,00	0,00	79 076,00	79 076,00	79 076,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
+					
			<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>703 047,74</b>	
=					
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 817 819,74</b>	

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>215 723,85</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)			
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 325,55	0,00	65 325,55
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	8 000,00	0,00	8 000,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	203 304,61	0,00	203 304,61
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	115 000,00	0,00	115 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)			
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	275 000,00	0,00	275 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>666 630,16</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>666 630,16</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	742 000,00		742 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	496 000,00		496 000,00
014 Atténuations de produits	155 000,00		155 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMF	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	194 095,89	0,00	194 095,89
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	14 000,00	0,00	14 000,00
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	4 404,00	4 404,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		211 319,85	211 319,85
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>215 723,85</b>	<b>1 817 819,74</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 817 819,74</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

**MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 355,41	0,00	115 355,41
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	39 041,29	0,00	39 041,29
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	4 489,50	0,00	4 489,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		4 404,00	4 404,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	275 000,00	0,00	275 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		211 319,85	211 319,85
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		433 886,20	215 723,85	649 610,05

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	17 020,11
---	-----------

+

R 1068 AFFECTION DU RESULTAT	0,00
------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	666 630,16
--	------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	5 000,00		5 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	162 650,00		162 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	13 046,00		13 046,00
731	Fiscalité locale	630 000,00		630 000,00
74	Dotations et participations (8)	225 000,00		225 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	79 076,00	0,00	79 076,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 114 772,00	0,00	1 114 772,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	703 047,74
------------------------------------	------------

=

**MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 817 819,74</b>	

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

		<b>A</b>	
		<b>III</b>	

		<b>DEPENSES</b>					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	'Vote de l'assemblée II	'Vote de l'assemblée Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP 0,00	'Vote de l'assemblée Pour information, dépenses gérées hors AP 0,00	TOTAL (RAR N-1 + Vote) <b>III = I + II</b> 666 630,16
<b>TOTAL</b>	<b>216 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	21 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
21 Immobilisations corporelles	131 000,00	0,00	0,00	203 304,61	203 304,61	0,00	203 304,61
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>152 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 304,61</b>	<b>326 304,61</b>	<b>0,00</b>	<b>326 304,61</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	64 000,00	0,00	65 325,55	65 325,55	65 325,55	65 325,55	65 325,55
18 Crpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>	<b>0,00</b>	<b>65 325,55</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>216 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	666 630,16
--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## **MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurianuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2..1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

<b>RECETTES</b>		<b>RAR N-1</b>		<b>Propositions nouvelles</b>		<b>Vote de l'assemblée</b>	

## MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre « la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI 041).
- (6) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (7) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								II	III = I + II
	<b>TOTAL</b>	216 000,00	0,00	666 630,16	666 630,16	0,00	666 630,16	666 630,16	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	21 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles	131 000,00	0,00	203 304,61	203 304,61	0,00	203 304,61	203 304,61	203 304,61
2111	Terrains nus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voie	45 000,00	0,00	36 304,61	36 304,61	0,00	36 304,61	36 304,61	36 304,61
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
2135	Installations générales, agencements	5 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
2152	Installations de voirie	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21531	Réseaux dadduction eau	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
21538	Autres réseaux	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
2158	Autres inst., matériel,outil. techniques	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2163	Matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>152 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>326 304,61</b>	<b>326 304,61</b>	<b>0,00</b>	<b>326 304,61</b>	<b>326 304,61</b>	<b>326 304,61</b>

**MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles II	Vote de l'Assemblée III = I + II	Pour information Crédits gérés hors AP d'une AP	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	64 000,00	0,00		65 325,55	65 325,55		65 325,55	65 325,55
1641 Emprunts en euros	64 000,00	0,00		65 325,55	65 325,55		65 325,55	65 325,55
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>64 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>	<b>0,00</b>	<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		275 000,00	275 000,00		275 000,00	275 000,00
4581101 Opération sous mandat n°101	0,00	0,00		275 000,00	275 000,00		275 000,00	275 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>216 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>	<b>0,00</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>	<b>666 630,16</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'art III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

## Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

		Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				I		II	III = I + II
018	RSA	<b>TOTAL</b>	429 500,00	0,00	649 610,05	649 610,05	649 610,05
13		Subventions d'investissement (hors 138)	66 000,00	0,00	39 041,29	39 041,29	39 041,29
1321	Subv. non transf.	Etat, établ. nationaux	35 000,00	0,00	24 869,29	24 869,29	24 869,29
1323	Subv. non transf.	Départements	25 000,00	0,00	14 172,00	14 172,00	14 172,00
13258	Subv. non transf.	Autres groupements	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20		Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204		Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21		Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	4 489,50	4 489,50	4 489,50
2111		Terrains nus	0,00	0,00	4 489,50	4 489,50	4 489,50
22		Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23		Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>66 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 530,79</b>	<b>43 530,79</b>	<b>43 530,79</b>
10		Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	125 000,00	0,00	115 355,41	115 355,41	115 355,41
10222	FCTVA		121 000,00	0,00	111 355,41	111 355,41	111 355,41
10226	Taxe d'aménagement		4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
138		Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18		Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26		Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024		Produits des cessions d'immobilisations	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		<b>Total des recettes financières</b>	<b>193 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 355,41</b>	<b>115 355,41</b>	<b>115 355,41</b>
45		Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
		<b>Total des recettes réelles</b>	<b>259 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>433 886,20</b>	<b>433 886,20</b>	<b>433 886,20</b>
021		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	166 096,00		211 319,85	211 319,85	211 319,85
040		<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	4 404,00		4 404,00	4 404,00	4 404,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel		4 404,00		4 404,00	4 404,00	4 404,00
041		<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
		<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>170 500,00</b>		<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

## MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = D/ 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

### **III – VOTE DU BUDGET**

### **III – VOTE DU BUDGET**

---

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

---

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	<b>TOTAL</b>	921 296,00	0,00	0,00	<b>1 817 819,74</b>	<b>1 817 819,74</b>	0,00	0,00	<b>1 817 819,74</b>
011	Charges à caractère général (3)	282 500,00	0,00	0,00	742 000,00	742 000,00	0,00	0,00	742 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	316 000,00	0,00	0,00	496 000,00	496 000,00	0,00	0,00	496 000,00
014	Atténuations des produits	80 000,00	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	59 700,00	0,00	0,00	194 095,89	194 095,89	0,00	0,00	194 095,89
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>738 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 587 095,89</b>
66	Charges financières	16 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>755 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 602 095,89</b>
023	Virement à la section d'investissement	166 096,00			211 319,85	211 319,85			211 319,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			4 404,00	4 404,00			4 404,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00			0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>166 096,00</b>			<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>			<b>215 723,85</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Le budget prévoit l'acquisition de deux nouveaux ordinateurs et l'entretien des deux ordinateurs actuels. Ainsi qu'un autre ordinateur pour les étudiants en informatique.

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 817 819,74

## **MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

		III	B
--	--	-----	---

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>862 331,00</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	0,00	162 650,00	162 650,00	162 650,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 331,00	0,00	13 046,00	13 046,00	13 046,00
731	Fiscalité locale	580 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
74	Dotations et participations (2)	50 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	19 000,00	0,00	79 076,00	79 076,00	79 076,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	703 047,74
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 817 819,74</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou lées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	<b>III = I + II</b>
									III	
	<b>TOTAL</b>	921 296,00	0,00	0,00	<b>1 817 819,74</b>	<b>1 817 819,74</b>	0,00	0,00	<b>1 817 819,74</b>	<b>1 817 819,74</b>
011	Charges à caractère général (4)	282 500,00	0,00	0,00	742 000,00	742 000,00	0,00	742 000,00	742 000,00	
6061	Fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	
6062	Fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	
6063	Fournitures entretien, petit équipement	0,00	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	
6064	Fournitures administratives	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
6067	Fournitures scolaires	5 500,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	
61521	Entretien terrains	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	30 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
615231	Entretien, réparations voiries	45 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
61551	Entretien matériel rouulant	30 000,00	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	
6156	Maintenance	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	
6161	Multirisques	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
624	Transport biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
6284	Redevances pour services rendus	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	

**MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Vote de information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	316 000,00	0,00	496 000,00	496 000,00	496 000,00	0,00	496 000,00	496 000,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6411	Personnel titulaire	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
6413	Personnel non titulaire	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6415	Indemnité inflation	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	153 500,00	153 500,00	153 500,00	0,00	153 500,00	153 500,00
6470	Autres charges sociales	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
014	Atténuations de produits	80 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
739211	Attribution de compensation	80 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	59 700,00	0,00	194 095,89	194 095,89	194 095,89	0,00	194 095,89	194 095,89
65138	Autres secours	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6518	Autres (primes, dots)	1 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
65315	Formation	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
65561	Contrib.fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	58 000,00	0,00	60 495,89	60 495,89	60 495,89	0,00	60 495,89	60 495,89
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00

MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	I 0,00	11 000,00	II	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
65818	Autres	0,00		3 000,00		3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00		15 000,00		15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>738 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 587 095,89</b>	<b>1 587 095,89</b>
66	Charges financières	16 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6688	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (sem-budgétaire) (4)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00						
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>755 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>1 602 095,89</b>	<b>1 602 095,89</b>
023	Virement à la section d'investissement	166 096,00		211 319,85	211 319,85			211 319,85	211 319,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		4 404,00	4 404,00			4 404,00	4 404,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00		4 404,00	4 404,00			4 404,00	4 404,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00		0,00	0,00			0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>166 096,00</b>		<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>		<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 661112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE modifiant un stock d'AE existant.

## MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) / DF 043 = RI 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	200 000,00	0,00	162 650,00	162 650,00	162 650,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	150,00	150,00	150,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	45 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 331,00	0,00	13 046,00	13 046,00	13 046,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	715,00	715,00	715,00
73221	FNGIR	12 331,00	0,00	12 331,00	12 331,00	12 331,00
731	Fiscalité locale	580 000,00	0,00	630 000,00	630 000,00	630 000,00
73111	Impôts directs locaux	580 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73141	Taxe sur la consu. finale d'électricité	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74	Dotations et participations (3)	50 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
741127	DNP des communes	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
744	FCTVA	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74834	Etat-Compens. exonération taxe habitation	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	19 000,00	0,00	79 076,00	79 076,00	79 076,00
752	Revenus des immeubles	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	76,00	76,00	76,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>862 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>	<b>1 114 772,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes impulsées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = Di 040) (RF 043 = Dr 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE			
		IV B1.1	

## B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Montant des remboursements N-1	Remboursement du tirage	Encours restant du 01/01/N
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les emprunts assortis au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66118.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actueliel	Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)						0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)						1 120 000,00								
1641 Emprunts en euros (Total)						1 120 000,00								
00020570302	Credit Mutuel CIC	25/01/2011	31/01/2011	30/04/2011	520 000,00	F		3,050	3,050	A	C	O	A-1	
00020570303	Credit Mutuel CIC	08/11/2018	17/11/2018	30/11/2018	600 000,00	F		1,390	1,390	T	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (Total)						0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de lirage sur ligne de trésorerie (Total)						0,00								
165 Dépôts et cautionnements regus (Total)						0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)						0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)						0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)						0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)						0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (Total)						0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)						0,00								

MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FEILLELÉRING - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Emprunts et dettes à l'origine du contrat									
		Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipi- é OIN	Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuel			
1681 Autres emprunts (total) (9)							0,00				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)							0,00				
1687 Autres dettes (total)							0,00				
Total général									1 120 000,00		

1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

2) Nominal:  $\neg \exists x \forall y \neg P(x,y)$

Le nom de l'entité en question est alors déterminé par la nature de l'empreinte à l'origine.

3) Type de taux simple :  $F$  ; fixe ;  $V$  : variable simple ;  $C$  : complexe (cf.

4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3

5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle B : bimestrielle C : semestrielle D : trimestrielle E : autre

[7] indiquer C pour amortissement constant P pour amortissement progressif E pour la fine X pour autres à déterminer

(b) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert couverture éventuelle (12)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (13)	Index (14)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Amortissement de l'exercice	ICNE de l'exercice
								Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		672 168,50					65 325,55	11 835,06	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		672 168,50					65 325,55	11 835,06	0,00
00020570302	0,00	A-1	158 700,92	4,00	F	3,05	3,050	37 905,51	4 840,38	0,00	0,00
00020570303	0,00	A-1	513 1467,58	16,00	F	1,39	1,390	27 420,04	6 994,68	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>672 168,50</b>					<b>65 325,55</b>	<b>11 835,06</b>	<b>0,00</b>

## MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décalés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV B1.3
---	--	------------

## B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Taux du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunt, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Ecart indice zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

## B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	2 100,00 672 168,50	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	0 0,00 0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					0 0,00 0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Montant des commissions diverses	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00			0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00			0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00			0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapition).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

					<b>IV</b>
					<b>B1.5</b>

**B1.5 – DÉTAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture					Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé (5)	Niveau de taux (6)	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)					Charges c/668	0,00	0,00
Taux variable simple (total)						0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00
Total						0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	<b>IV – ANNEXES</b>	
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2	
MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE	Délibération du	
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		23-03-2007
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subvent. D'équip. Aux pers. Pr	1	23/03/2007
L	Matériels divers	1	27/03/2015
L	Véhicules	5	27/03/2015
L	Remb GFP de regroupement	15	07/09/2017

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 101	Intitulé de l'opération : Maison des Assistantes Maternels	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
<b>DEPENSES (a)</b>					
4581101 (5)		0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
<b>RECETTES (b)</b>					
4582101 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
 <b>N° opération : 12</b> <b>Intitulé de l'opération : Régularisation</b>					
N° opération : 101	Intitulé de l'opération : Régularisation	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
<b>DEPENSES (a)</b>					
4581112 (5)		356 679,11	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		356 679,11	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		356 679,11	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (b)</b>					
4582112 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		356 582,84	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		356 582,84	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

## **MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022**

- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES									
ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS									
B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS									
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (5)	Catégorie d'emprunt (7)
Année	Profil					Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00				En intérêts (8)
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				182 335,61	149 971,12				En capital
CONSEIL PRESBYTERAL DE L'EGLISE DE FELLERING DOMIAL ESH	2019 C	Rénovation temple 14 Grand'Rue	CCM HAUTE THUR	65 178,99	57 109,58	14,00 M	4,100 F	3,510 A-1	1 923,77 2 958,67
DOMIAL ESH	2018 P	Prêt localisé à usage social	Caisse des dépôts et consignations	85 474,94	66 597,32	16,00 A	1,360 F	1,110 A-1	3 569,15 22 558,69
DOMIAL ESH	2018 P	Prêt localisé à usage social	Caisse des Dépôts et des Consignations	31 681,68	26 264,22	16,00 A	1,360 F	1,110 A-1	1 337,74 8 190,05
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00				0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>182 335,61</b>	<b>149 971,12</b>				<b>6 830,66</b> <b>33 707,41</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour intérêts, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 61111 « Intérêts réglés à réchéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	
<b>B7.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>IV B7.2</b>

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échéoir dans l'exercice (2)	A 4 882,44
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 63 825,79
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C + D 68 708,23</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II 1 114 772,00</b>

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1 / II	6,16

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4255-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET				Montant de la subvention	IV B8.1
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>9 071,00</b>
65748			Amicale des boulistes Val'Thur	Association	320,00
65748			Association des donneurs de sang	Association	503,00
65748			Association Enfants Loisirs	Association	503,00
65748			Association des Artistes Peintres Vallée Thur	Association	320,00
65748			Chorale Sainte-Cécile	Association	610,00
65748			Club de skat	Association	320,00
65748			Comité de jumelage Donville/Fellering	Association	640,00
65748			Plongeurs Lac Kruth Wildenstein	Association	320,00
65748			Société de gymnastique ALSATIA	Association	777,00
65748			Société de musique ORPHEENNE	Association	777,00
65748			Société de pêche du Lochenweier	Association	503,00
65748			Union Nationale des Anciens Combattants	Association	503,00
65748			Taiyokukan-Energie-Détente	Association	320,00
65748			Consortis classe 2004	Association	305,00
65748			Coopérative Scolaire de l'Ecole Maternelle	Association	150,00
65748			Conférence Saint Vincent de Paul	Association	500,00
65748			Société de Gymnastique ALSATIA Croix Rouge Française	Association	1 500,00
65748					200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>					
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>					
Adjoint administratif ppal 1 <sup>e</sup> cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint administratif ppal 2 <sup>e</sup> cl	C	0,00	1,00	1,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00
Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> cl.	B	1,00	0,00	1,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>					
Adjoint technique	C	4,00	1,00	5,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	1,00	5,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>7,00</b>	<b>3,00</b>	<b>10,00</b>	<b>1,00</b>
					11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INFB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			
D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)			
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)
(1)	(2)	Indice (8)	Euros
Agents occupant un emploi permanent (6)			0,00
Adjoint d'animation	C	ANIM	354
Agents occupant un emploi non permanent (7)			0,00
Adjoint technique	C	TECH	354
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,

TECH : Technique,

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social,

MT : Médico-technique,

SP : Sportif,

CULT : Culturel

ANIM : Animation,

PM : Police,

OTR : Missions non rattachables à une filière..

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité,

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité,

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi,

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

3-3-2° : emplois au niveau de la catégorie A lorsqu'elles ne sont pas assurées par des agents titulaires ou la nature des fonctions le justifient,

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 4 000 habitants et des groupements de communes de moins de 4 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

de changement de patrimoine ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéfinie obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emploi fonctionnel

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 28 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>																														
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>																															
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>																																
<b>B10</b>																																
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>																																
<p>Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).</p> <p>Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.</p>																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature de l'engagement (2)</th> <th>Nom de l'organisme</th> <th>Raison sociale de l'organisme</th> <th>Nature juridique de l'organisme</th> <th>Montant de l'engagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délégation de service public (3)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détention d'une part du capital</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	Délégation de service public (3)					Détention d'une part du capital					Garantie ou cautionnement d'un emprunt					Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme					Autres				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement																												
Délégation de service public (3)																																
Détention d'une part du capital																																
Garantie ou cautionnement d'un emprunt																																
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme																																
Autres																																

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE</b>	
DESIGNATION DES ORGANISMES	Mode de participation (1)
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)	Date d'adhésion
EPCI	
COM COM VALLEE DE SAINT AMARIN	TPU
Autres organismes de regroupement	
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	SFP
PETR Pays Thur Doller	SFP
Syndicat Départemental de Gaz et d'Electricité	SFP
Synd. Mixte d'Etud d'Amén et d'expl Barrage Kruth	SFP
Syndicat Mixte d'Amén du Markstein et Grand Ballon	SFP
Synd Mixte des Gardes Champêtre Intercommunaux	SFP
Syndicat Mixte Thur Amont	SFP
CPI CHAUVELIN	SFP

(1) Indiquer si le financement est fait par Tpz, Tpu, Tpu + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	
	B11.2	IV

#### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.  
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>		
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>		<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		65 325,55	I 65 325,55
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>65 325,55</b>	<b>65 325,55</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	65 325,55	65 325,55
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>65 325,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 325,55</b>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.2

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	<b>331 079,26</b>	<b>III</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>115 355,41</b>	<b>115 355,41</b>
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	111 355,41	111 355,41
10226	Taxe d'aménagement (3)	4 000,00	4 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	<b>215 723,85</b>	<b>215 723,85</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	4 404,00	4 404,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	211 319,85	211 319,85

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	331 079,26	0,00	17 020,11	0,00	348 099,37

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 65 325,55
Ressources propres disponibles	IV 348 099,37
Solde	V = IV – II (8) 282 773,82

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

MAIRIE DE FELLERING - MAIRIE DE FELLERING - BP - 2022

- (6) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	
D3.2	IV
<b>Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)</b>	
<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Fréage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>
<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Énergie de traction électrique	0,00
Énergie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE	0,00

<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>		<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>		<b>0,00</b>
Résultat financier		0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>		<b>0,00</b>
Résultat spécifique		0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>		<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations internes.

(3) Excéder brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS****IV****D4**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	1 881 000,00	0,00	28,11	0,00	524 482,00	0,00
TFPNB	94 400,00	0,00	60,28	0,00	55 518,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 975 400,00</b>	<b>0,00</b>			<b>580 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 16 dont 4 procuration

VOTES :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 31/03/2022



Présenté par Le LE MAIRE (1),  
A FELLERING, le 06/04/2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Spetz".

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE  
A FELLERING, le 06/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

Certifié exécutoire par Le LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A FELLERING, le 06/04/2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

A grid of 12 handwritten signatures in blue ink, arranged in three rows of four. The signatures are varied in style and some include initials or small drawings.

Accusé de réception en préfecture  
068-216800896-20220406-BP-M57-2022-BF  
Date de réception préfecture : 11/04/2022



Département du  
Haut-Rhin

Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :

19

Conseillers en fonction :  
18

Conseillers présents :

12

Conseillers absents :  
6

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du trente-et-un mars deux mil vingt-deux.

**Présents** : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD Adjoints, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT, Roger SPERISSEN, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Madame Peggy DOPPLER (procuration à Monsieur Daniel MOSER) ; Monsieur Aurélien FLUHR, Madame Arlette LUTTENBACHER (procuration à Monsieur Frédéric GRUNENWALD) ; Monsieur Jean-Jacques SITTER (procuration à Madame Doris JAEGGY) ; Madame Cécile STEMPFEL, Madame Esther SZTAJNERT (procuration à Monsieur Claude SCHOEFFEL), conseillers municipaux.

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

*Absence d'auditeur*

**Secrétaire de séance** : Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal

NS/AH/MK

DELIB N°2022/22

#### N° 8. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'année 2022. Elle répond aux questions posées par les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de budget primitif principal 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	1 817 819.74 euros	1 817 819.74 euros <i>Dont 703 047.74 euros d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	666 630.16 euros	666 630.16 euros <i>Dont 17 020.11 euros d'excédent cumulé reporté</i>

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 2 484 449.90 euros.

Délibération rendue exécutoire  
par sa transmission en Sous-Préfecture  
le 08 avril 2022

Le Maire

Nadine SPETZ



*Suivent les signatures au registre*

Copie certifiée conforme

Fellering, le 08 avril 2022

Le Maire

Nadine SPETZ  
068-216800896-20220406-BP-M57-2022-BF  
Date de réception préfecture : 11/04/2022



Commune de Fellingen

## Budget Primitif 2022 : note de présentation brève et synthétique

### Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- V. Annexe : extrait du CGCT

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande à l'accueil de la mairie.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre entre les deux sections et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de chaque année (ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 6 avril 2022 à l'unanimité du Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Région et de toute autre organisme, chaque fois que possible.

Accusé de réception en préfecture  
068-216800896-20220406-BP-M57-2022-BF  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune et les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, de la voirie et des charges quotidiennes (eau, électricité...) ; de l'autre, la section d'investissement qui inclut les projets à moyen et long terme de la collectivité.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### ➤ Les dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

**Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent au total 1 817 819.74 euros.**

#### ➤ Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il est à relever que les recettes de fonctionnement de la commune ont beaucoup baissé du fait de la constante diminution des aides de l'Etat.

La Dotation Globale de Fonctionnement représente l'aide la plus importante mais a baissé de 78 761 euros entre 2014 et 2021 :

2014 : 206 783 euros

2015 : 182 289 euros

2016 : 155 835 euros

2017 : 141 052 euros

2018 : 137 878 euros

2019 : 134 156 euros

2020 : 130 950 euros

2021 : 128 022 euros

Quant aux impôts locaux dont les taux n'ont pas augmenté depuis 2014, ils représentent une prévision de 585 653 euros pour 2022 :

➤ Taxe foncière sur le bâti : 528 749 euros

➤ Taxe foncière sur le non bâti : 56 904 euros

A noter que depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée.

**Les recettes de fonctionnement nettes 2022 représentent 1 114 772 euros auxquelles s'ajoute un excédent cumulé de 703 047.74 euros soit 1 817 819.74 euros.**

*b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	742 000 euros	Recettes des services	162 650 euros
Dépenses de personnel	496 000 euros	Impôts et taxes	643 046 euros
Autres dépenses de gestion courante	194 095.89 euros	Dotations et participations	225 000 euros
Dépenses financières	15 000 euros	Recettes exceptionnelles	/
/	/	Autres recettes de gestion courante	79 076 euros
Autres dépenses	155 000 euros	Autres recettes	5 000 euros
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 602 095.89 euros</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 114 772 euros</b>
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	4 404 euros	Opérations d'ordre entre sections	/
Virement à la section d'investissement	211 319.85 euros	Excédent brut reporté	703 047.74 euros
<b>Total général</b>	<b>1 817 819.74 euros</b>	<b>Total général</b>	<b>1 817 819.74 euros</b>

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le capital des emprunts contractés par la commune est également présent dans cette section.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment pour cette année 2022 de :

- la réalisation de travaux dans le cadre d'une amélioration pastorale ;
- la réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère dans le cadre de l'ouverture d'une Maison des Assistants Maternels (MAM) ;
- la mise en œuvre de l'extinction partielle de l'éclairage public (mise en place d'horloges astronomiques) ;
- l'achat d'un véhicule pour l'équipe technique ;
- la reprise des bordures suite à la réfection de la bande de roulement de la route départementale par la Collectivité européenne d'Alsace.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	/	Virement de la section de fonctionnement	211 319.85 euros
Remboursement d'emprunts	65 325.55 euros	FCTVA	111 355.41 euros
Travaux de bâtiments et de voirie dont : - Remplacement chaudière foyer communal - Reprise des bordures sur la route départementale - Travaux de toiture et ravalement de façade du foyer communal	200 000 euros	Excédent	17 020.11 euros
Autres travaux : - Amélioration pastorale - Développement d'une MAM (opérations sous mandat)	36 304.61 euros 275 000 euros	- Vente de terrains - Développement d'une MAM (opérations sous mandat)	4 489.50 euros 275 000 euros
- Achat d'horloges astronomiques et de capteurs d'abaissement de puissance - Matériel pour les ateliers techniques dont un véhicule - Terrains	20 000 euros 40 000 euros 3 000 euros	Taxe aménagement	4 000 euros
Autres dépenses	27 000 euros	Subventions	39 041.29 euros
Dépenses imprévues	/	Emprunt	/
Opérations d'ordre entre section	/	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	4 404 euros
<b>Total général</b>	<b>666 630.16 euros</b>	<b>Total général</b>	<b>666 630.16 euros</b>

c) Les subventions d'investissements attendues :

- de l'Etat : 24 869.29 euros
- du Département : 14 172 euros

#### IV. Les données synthétiques du budget 2022 – Récapitulatif

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	1 817 819.74 euros	1 817 819.74 euros Dont 703 047.74 euros d'excédent cumulé reporté
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	666 630.16 euros	666 630.16 euros Dont 17 020,11 euros d'excédent cumulé reporté

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 2 484 449.90 euros.

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

Fait à Fellering, le 11 avril 2022,

Le Maire,

Nadine SPETZ



#### Annexe

##### Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :*

Accusé de réception en préfecture  
068-216800896-20220406-BP-M57-2022-BF  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

- 1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;
- 2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;
- 4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :
  - a) détient une part du capital ;
  - b) a garanti un emprunt ;
  - c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.
- La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;
- 5° Supprimé ;
- 6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;
- 7° De la liste des délégués de service public ;
- 8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;
- 9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;
- 10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat. Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

*Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.*

*Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.*

*Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Aiguise de réception en préfecture  
068-216800896-20220406-BP-M57-2022-BF  
Date de réception préfecture : 11/04/2022

## Acte à classer

BP-M57-2022

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-04-11T13-29-49.00 ( MI236795369 )

Identifiant unique de l'acte : 068-216800896-20220406-BP-M57-2022-BF ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Budget primitif M 57 2022

Date de décision : 06/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgétaires  
7.1.1. Budget primitif

Acte : [DOCBUDG-21680089600013-068022-BP-2022-08042022.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :  
[DCM 8 du 06.04.PDF](#) Type PJ : 70\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Note BP 2022.PDF](#) Type PJ : 71\_AN - Autres annexes budgétaires

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Signature BP 2022.PDF](#) Type PJ : 99\_BU - Document budgétaire

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 11/04/22 à 13:29  
Transmis Date 11/04/22 à 13:29  
Accusé de réception Date 11/04/22 à 13:35

Par [DEON CHARLINE](#)

Par [DEON CHARLINE](#)